



**Préavis municipal n° 05/22 du 26 septembre 2022
relatif à**

la mise à disposition d'un terrain pour implanter des pistes de pétanque et à un soutien financier communal pour le club de pétanque « Chamboules »

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a le plaisir de présenter au Conseil général le présent préavis.

HISTORIQUE

Le club de pétanque « Chamboules », qui a été créé à Chamblon en 2015, a besoin de terrains de jeux. Actuellement, ses membres utilisent ceux qui ont été construits il y a environ 15 ans, par la société de jeunesse de Treycovagnes-Chamblon en collaboration avec l'entreprise «Eric Schaffner. Le coût des matériaux avait été pris en charge par la commune de Chamblon. Ce terrain est situé sur la parcelle attribuée par droit distinct et permanent (DDP) au Tennis-club de Chamblon, qui aura besoin de ce terrain pour étoffer ses infrastructures. Le club de pétanque a donc cherché une solution et s'est approché de la Municipalité.

Après diverses discussions fructueuses entre le comité dudit club et la Municipalité, une solution a été élaborée. Les deux parties se sont mises d'accord pour soumettre cette proposition au Conseil général de Chamblon.

PROJET

- 1) La Commune mettra à disposition du club de pétanque, un terrain attenant au refuge communal et à la place de jeux (voir plan en annexe) et autorisera à créer les places de jeu nécessaires à l'épanouissement de ses membres dans leur activité. Le Maître d'œuvre sera le club de pétanque « Chamboules » ;
- 2) Exigences de la commune de Chamblon : le terrain sur le lieu projeté est en pente, il faudra donc surélever la surface de jeu côté lac. La Municipalité tient à garantir l'accès aux personnes à mobilité réduite. Les arbres et arbustes déjà existants aux alentours du refuge seront maintenus. Le projet devra être soumis à enquête publique. Une demande de soutien financier sera faite au Fond du sport vaudois et ceci, avant le début des travaux ;
- 3) La commune soutiendra financièrement l'élaboration de ce projet à hauteur de CHF 17'000.- à fond perdu, ce qui représente environ 33 % du coût total du projet. En contrepartie, les habitants de la commune de Chamblon ainsi que les locataires du refuge pourront, en dehors des heures réservées au club de pétanque, utiliser certaines infrastructures ;
- 4) La commune achètera un totem publicitaire d'une valeur de CHF 3'500.- ;
- 5) La Municipalité approuvera et autorisera en finalité, la réalisation du projet tel qui lui sera présenté ;
- 6) En cas d'acceptation du présent préavis, la convention annexée à ce dernier sera signée par la Commune de Chamblon et le club de pétanque, et en fera partie intégrante.

Au vu de ce qui précède, il est demandé au Conseil Général, vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour, vu le présent préavis de la Municipalité et du rapport de la commission :

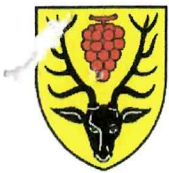
Article 2 : d'autoriser la Municipalité, une fois le projet validé par celle-ci,, à verser au club de pétanque « Chamboules » un montant de CHF 17'000.- en guise de soutien financier et ceci, sans générer d'emprunt bancaire ;

Article 3 : d'autoriser la Municipalité à acheter un totem publicitaire d'une valeur de CHF 3'500.- au nom de la commune de Chamblon et ceci, sans générer d'emprunt bancaire.

Approuvé par la Municipalité en sa séance du 25 juillet 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
 Le Syndic  La Secrétaire 
 Max Holzer  Rachelle Hofmann

- Convention d'utilisation des places de jeux de pétanque entre le club de pétanque « Chamboules » et la Municipalité de Chamblon
- Plan de situation avec implantation des places de jeux



CONVENTION

Utilisation et entretien des pistes de pétanques situées sur la parcelle n° 45, à proximité du refuge communal

Entre : La Commune de Chamblon – Rue du Village 1 – 1436 Chamblon

Et : Le club de pétanque « Chamboules » – p.a. Monsieur Jean-Marc Haas (Président)
Rue des Grandes Vignes 3 – 1436 Chamblon

PRÉAMBULE

La présente convention a été éditée afin de définir les conditions d'utilisation et d'entretien des pistes de pétanque situées sur la parcelle n° 45 appartenant à la commune de Chamblon, qui se trouve à proximité du refuge communal. Ces pistes sont propriété du club de pétanque « Chamboules », nommé ci-après « Chamboules ».

ARTICLE 1 – UTILISATION

Chamboules est l'utilisateur prioritaire de toutes les pistes. Cependant, une piste peut être utilisée par les habitants de Chamblon ou les locataires du refuge communal, qui devront s'engager à l'utiliser exclusivement pour la pratique de la pétanque.

Sur demande préalable à Chamboules puis à la Commune de Chamblon, les pistes peuvent être louées par toute personne le désirant pour une manifestation privée.

Sauf cas exceptionnel (tournoi), il sera interdit d'utiliser les pistes après 22 heures.

ARTICLE 2 – ENTRETIEN

Chamboules assure l'entretien de toutes les pistes. L'entretien de l'extérieur des pistes est à la charge de la commune de Chamblon.

ARTICLE 3 – ASSURANCES

La commune de Chamblon établit une assurance Côté Cour, Côté Jardin auprès de l'Etablissement cantonal d'assurances incendies et éléments naturels (ECA). Les autres assurances, usuelles pour un club de pétanque, sont à charge de Chamboules.

ARTICLE 4 – DURÉE

La présente convention prend acte dès signature de toutes les parties pour une durée de 15 ans et sera renouvelée tacitement d'année en année sauf avis préalable de l'une ou l'autre des parties et ceci 6 mois avant l'échéance.

ARTICLE 5 – REPRISE DE LA SURFACE DE TERRAIN

La commune de Chamblon peut en tout temps reprendre la surface attribuée à Chamboules. Dans ce cas, une expertise sera établie afin d'indemniser à Chamboules le montant des infrastructures à sa juste valeur.

ARTICLE 6 – DISSOLUTION

En cas de dissolution du Club ou à l'arrêt d'utilisation des infrastructures, le tout reviendra à la commune de Chamblon et ceci, sans frais.

Ainsi fait à Chamblon, le XX.XX.XXXX

La Municipalité de Chamblon

Le Syndic

La Secrétaire

M. Holzer

R. Hofmann

Le club de pétanque « Chamboules »

Le Président

J.-M. Haas

